

# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2026 à 11h00

**Étaient présents :** M. PREVOST Jean-Jacques ; M. GAGNEPAIN Alain ; Mme SCHNEIDER Laurence ; M. BLANCHE Alan ; Mme FETIVEAU Patricia ; Mme DUBRAY Sylvie ; Mme KUHN Myriam ; M. POTTIER Alexandre ; M. HUNLEDE Yannick ; M. HARMAND Olivier ; Mme MARTEL Céline ; Mme LECLERC Sandy ; M. COUDOIN Jérôme

**Absents excusés représentés :**

M. PEREIRA Victor représenté par M. COUDOIN Jérôme

**Secrétaire de séance :** M. HUNLEDE Yannick

La séance est ouverte à 11h02

M. HUNLEDE est désigné secrétaire de séance, M. le Maire annonce le pouvoir.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il soumet au vote les propositions d'amendements au règlement intérieur du Conseil Municipal envoyés par M. COUDOIN dont tous les membres du conseil ont été destinataires. Il est demandé au conseil de voter pour amender le règlement intérieur.

Pour : 3	Abstention : 0	Contre : 12
----------	----------------	-------------

## 1 – Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Lors de la première réunion du Conseil Municipal il été remis en séance à chaque membre un exemplaire du règlement intérieur. M. le Maire rappelle que le règlement intérieur doit être soumis au vote dans les communes de + de 1000 habitants conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 3
-----------	----------------	------------

- *Finances*

*M. le Maire remercie Mme Wajsblat de sa présence pour présenter et commenter les documents budgétaires. Il rappelle que cette dernière nous assiste et nous aide présenter les éléments comptables depuis quelques années. Mme Wajsblat va présenter tous les éléments financiers puis il sera ensuite procédé au vote point par point.*

*Le Compte financier Unique représente le compte traduisant la réalité des dépenses et des recettes de la commune. Mme Wajsblat rappelle qu'il y a 2 temps dans la comptabilité publique, le vote du Budget qui est prévisionnel et l'approbation lorsque que l'exercice est clôturé de ce qu'il s'est réellement passé, constaté par le Trésor Public. Une fois ces constats établis on reprend les résultats dans le budget prévisionnel qui suit. Par conséquent, il sera présenté dans l'ordre, le Compte financier Unique 2025, la reprise des résultats et le Budget primitif 2026 plus le vote des taux de fiscalité unique.*

## 2- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

La ville a terminé avec un excédent de fonctionnement de 272 659.10 € et un déficit d'investissement de 174 382.19 €.

A cela s'ajoute les restes à réaliser. Dans le cadre de l'exercice il y a des engagements qui sont pris avant le 31 décembre, par exemple des prestations qui ne sont pas encore terminées, et qui doivent être réinscrites obligatoirement. Pour les dépenses, elles se montent à 207 063. 78 €. Pour les recettes pas encore perçues le montant est de 760 256 .26€. Il s'agit essentiellement des PUP (Projet Urbain Partenarial), des partenariats avec des promoteurs et leurs participations aux équipements publics dans le cadre de leurs projets d'aménagements.

La commune termine son exercice budgétaire avec un excédent cumulé qui doit être repris ensuite dans le Budget Primitif (BP).

La commune vote son budget par chapitre, le Conseil n'est pas amené à se positionner sur chaque ligne de détail conformément aux instructions de la M57.

Mme Wajsbalt, va présenter une synthèse des documents CFU et BP 2026. Une colonne indique le résultat du CFU et une autre les propositions nouvelles du Budget. Ce tableau de synthèse ne fera donc apparaître que les grandes masses budgétaires par chapitre et par section.

## Recettes de fonctionnement

### PRESENTATION DU CFU 2025 ET BP 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
<b>Total du chapitre globalisé 013 Atténuations de charges</b>		<b>0,00</b>	<b>4 919,86</b>	
7067	Redevances et droits des services periscolaires	165 000,00	182 926,25	190 000,00
<b>Total du chap 70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses</b>		<b>167 500,07</b>	<b>203 429,81</b>	<b>207 561,05</b>
73111	Contributions directes (TFs et TH)	618 640,00	620 854,00	639 401,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	19 400,00	19 410,00	19 932,00
<b>Total du chapitre 731 Impositions directes</b>		<b>638 040,00</b>	<b>640 985,00</b>	<b>659 333,00</b>
73211	Attribution de compensation	94 638,00	94 638,76	85 894,00
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	20 000,00	18 810,00	20 000,00
73223	Fonds départemental des DMT0 pour les communes de moins de 5 000 habitants	25 000,00	36 426,49	35 000,00
<b>Total du chapitre 73 Impôts et taxes</b>		<b>139 638,00</b>	<b>149 875,25</b>	<b>140 894,00</b>
74111	Dotations forfaitaire	45 000,00	39 698,00	47 308,00
741121	Dotation de solidarité rurale	70 000,00	74 941,00	79 560,00
741127	Dotation nationale de péréquation	36 000,00	36 864,00	36 272,00
<b>Total du chapitre 74 Dotations Subventions et participations</b>		<b>208 741,00</b>	<b>212 114,54</b>	<b>229 568,00</b>
752	Revenus des Immeubles	12 000,00	19 400,00	15 000,00
<b>Total du chapitre 75 Autres produits de gestion courante</b>		<b>22 000,00</b>	<b>21 094,61</b>	<b>16 500,00</b>
<b>Total du chapitre 76 Produits financiers</b>		<b>0,00</b>	<b>15,41</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du chapitre 77 Produits exceptionnels</b>		<b>7 046,00</b>	<b>9 802,36</b>	<b>0,00</b>
<b>042 opérations d'ordre de section à section</b>		<b>30 366,40</b>	<b>30 366,40</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 213 331,47</b>	<b>1 272 603,24</b>	<b>1 253 856,05</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté N-1</b>		<b>344 654,93</b>	<b>344 654,93</b>	<b>272 659,10</b>
<b>RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 557 986,40</b>	<b>1 617 258,17</b>	<b>1 526 515,15</b>

Tout d'abord, les atténuations de charges correspondent à des remboursements d'arrêts maladies par la sécurité sociale. Ces recettes n'étant pas prévisibles aucun montant n'est indiqué.

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

**mairie-coutevroult.fr**





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

Le chapitre 70 correspond aux recettes liées au périscolaires, et à la cantine, elles correspondent à ce que versent les familles.

Présentation des 3 chapitres les plus importants .

Les impositions directes correspondent à des notifications de l'état. Dans les autres impositions, il y a la fiscalité que l'intercommunalité reverse à la ville. L'attribution de compensation est en baisse car il s'agit du transfert de la compétence assainissement et donc un nouveau calcul de cette imposition. Les autres lignes correspondent 1) à la réforme de la taxe professionnelle, depuis laquelle il y a un rééquilibrage sur l'ensemble des communes. Certaines versent des compensations et d'autres en sont bénéficiaires, c'est le cas de Coutevroult. 2) le fond de péréquation départemental quant à lui est le versement d'une partie des taxes de mutations des ventes immobilières. Pour les communes de – de 5000 habitants il ne s'agit pas du reflet identique de la réalité des ventes mais une mutualisation de ce qui se passe sur le département.

L'autre grand poste de recettes sont les dotations de l'état, elles sont notifiées par l'état.

Le revenu des immeubles correspond aux recettes de la location de la salle des fêtes.

Les autres lignes correspondent à des écritures techniques.

Sont ensuite repris les résultats de l'année précédente. M. le Maire intervient en précisant que les recettes de la commune sont toujours minorées sauf celles qui sont déjà notifiées.

## Dépenses de fonctionnement

### PRESENTATION DU CFU 2025 ET BP 2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
compte M57	intitulé	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
6042	Achats de prestation de service	100 000,00	75 552,59	90 000,00
60612	Energie - Electricité	85 000,00	75 409,73	85 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	3 000,00	2 541,00	1 500,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	5 000,00	6 516,30	5 000,00
615231	Entretien et réparation voirie	50 000,00	65 986,68	75 000,00
615232	Entretien et réparation réseaux	16 000,00	10 286,38	12 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	27 504,84	25 000,00
6161	Multirisques	11 500,00	10 204,35	9 700,00
618	Autres frais divers	10 000,00	24 983,92	20 000,00
626	Frais postaux et de telecommunications	22 000,00	21 321,84	22 000,00
<b>Total chapitre globalisé 011 Charges à caractère général</b>		<b>503 660,00</b>	<b>491 342,63</b>	<b>536 100,00</b>
<b>Total chapitre globalisé 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>660 000,00</b>	<b>645 126,03</b>	<b>666 500,00</b>
65568	Autres contributions aux organismes de regroupement	80 000,00	68 669,89	600,00
657362	CCAS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65748	Subventions de fonctionnement autres pers de droit privé( associations)	5 000,00	3 200,00	5 500,00
<b>Total chapitre 65 Autres charges de gestion courante</b>		<b>175 200,00</b>	<b>144 826,85</b>	<b>94 050,00</b>
<b>Total chapitre 66 Charges financières</b>		<b>28 000,00</b>	<b>25 318,98</b>	<b>25 500,00</b>
<b>Total chapitre 67 Charges exceptionnelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042 opérations d'ordre de section à section</b>		<b>573,00</b>	<b>37 984,58</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	153 141,00		204 365,15
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 520 574,00</b>	<b>1 344 599,07</b>	<b>1 526 515,15</b>

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

Les deux chapitres les plus importants sont les charges à caractère générales, comme l'électricité, le gaz, l'eau, les petites fournitures, les couts d'entretien etc... dans le tableau de synthèse ne sont repris que les dépenses les plus importantes.

On y retrouve l'achat de prestation de service qui correspond à l'achat des repas pour la restauration scolaire qui ensuite est refacturé aux familles.

Apparaissent ensuite les couts d'énergie, particulièrement les couts d'électricité, en légère baisse depuis l'inflation de 2023 (20% de hausse pour tous les achats sur cette période) mais pour autant, avec la crise actuelle il est difficile de prévoir l'augmentation. Pour information, la taille de la commune ne permet pas de prétendre à l'achat groupé de fluides pour fixer les couts.

Les autres grandes masses de dépenses concernent l'entretien des bâtiments, voiries et réseaux ainsi que la maintenance et les contrats d'assurance de la commune.

Le deuxième chapitre important concerne les charges de personnel, il faut savoir que ces charges augmentent largement puisque le CNARCL (caisse de retraite de la fonction publique) à décider d'augmenter les charges sur 3 ans en 2025, en 2026 et en 2027 de 4% / an.

Concernant, les autres charges de gestion courantes, en dehors des indemnités des élus, il y a eu une dépense qui n'existera plus en 2026. Il s'agit du litige avec la commune de Saint Germain sur Morin concernant la participation financière pour le collègue.

Le litige a fait l'objet d'une expertise comptable auprès du Tribunal Administratif. A la suite de celle-ci, un calcul a été repris pour déterminer la somme exacte que Coutevroult devait à Saint Germain sur Morin. Une provision de 80 000 € avait été inscrite, c'est finalement une somme moins importante qui a été définie (68 669.89 €). La convention liant la commune avec celle de Saint Germain étant terminée, il n'y aura plus de dépenses de ce titre.

On y retrouve également le montant de l'enveloppe pour les subventions aux associations. M. le Maire précise que le vote des subventions aux associations se fera lors du prochain conseil municipal. Mme Wajsblat explique que les demandes de subventions doivent se faire selon une procédure normalisée, notamment avec une saisine officielle et un cerfa spécifique.

Ensuite on voit le montant de remboursement des emprunts contractés il y a plusieurs années.

La construction d'un budget communal se fait obligatoirement avec un autofinancement prévisionnel, cet autofinancement n'est jamais réalisé puis que c'est la constatation des résultats qui est ensuite traduit dans la réalité. La flèche permet d'indiquer que cet autofinancement est reporté en investissement l'année suivante.



# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

## Recettes d'investissement

### PRESENTATION DU CFU 2025 ET BP 2026

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
compte M57	intitulé	BP 2025	CFU 2025	RAR à reporter en 2026	Propositions nouvelles 2026	BP 2026
10222	FCTVA	6 995,00	6 995,60		8 021,45	8 021,45
10226	Taxe d'aménagement	35 000,00	24 347,58			0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	214 983,53	214 983,53			0,00
<b>Total chapitre 10 Dotations, fonds divers, et réserve</b>		<b>256 978,53</b>	<b>246 326,71</b>	<b>0,00</b>	<b>8 021,45</b>	<b>8 021,45</b>
1322	Subventions d'équipement non amortissables - Région	0,00		20 867,00		20 867,00
1326	Sub d'équipement non amortissables - Autres Etab publics loc	0,00			20 000,00	20 000,00
1338	Autres subventions non amortissables	0,00	263 920,61			
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	0,00		39 389,26		39 389,26
1348	Autres Fonds affectés à l'équipement non amortissable	610 000,00		700 000,00	200 000,00	900 000,00
<b>Total chapitre 13 Subventions d'investissement</b>		<b>610 000,00</b>	<b>263 920,61</b>	<b>760 256,26</b>	<b>220 000,00</b>	<b>980 256,26</b>
<b>Total chapitre 16 Emprunts et dette assimilées</b>		<b>0,00</b>				<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisation	12 954,00				0,00
040	operations d'ordre entre sections	37 985,40	37 984,58			0,00
041	operations d'ordre patrimoniales	5 952,00	5 952,00			0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	153 141,00			204 365,15	204 365,15
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 077 010,93</b>	<b>554 183,90</b>	<b>760 256,26</b>	<b>432 386,60</b>	<b>1 192 642,86</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>						<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 077 010,93</b>	<b>554 183,90</b>	<b>760 256,26</b>	<b>432 386,60</b>	<b>1 192 642,86</b>

Les communes ne sont pas éligibles à la TVA, mais elles perçoivent une compensation à la TVA pour certaines dépenses d'investissement. Et la compensation se récupère 2 ans après les dépenses éligibles.

La taxe d'aménagement est en fonction des travaux et constructions réalisées sur la commune.

La ligne 1068 correspond à l'affectation des résultats. L'an dernier les résultats nous obligeait à reprendre une partie des résultats de fonctionnement dans la section d'investissement. Ce n'est pas le cas cet année.

A ces recettes s'ajoutent les demandes de subventions de la mairie auprès du département, de la région et ou de l'état. On y retrouve 20 000 € de demande de subvention pour la vidéoprotection et 39000 € pour la réalisation du local médical. 263 000€ correspondant au 1<sup>er</sup> versement d'un des PUP.

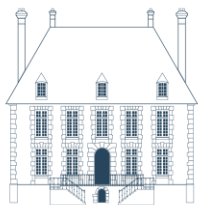
Les autres montants correspondants au PUP signés en attente de versement ou à leur solde.

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

## Dépenses d'investissement

PRESENTATION DU CFU 2025 ET BP 2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
compte M57	intitulé	BP 2025	CFU 2025	RAR à reporter en 2026	Propositions nouvelles 2026	BP 2026
<b>Total chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dette assimilées</b>	<b>55 000,00</b>	<b>52 851,29</b>	<b>0,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>
203	Frais d'Etudes, de recherche et de développement et frais d'insertion	20 844,15	5 160,00	3 000,00	7 000,00	10 000,00
<b>Total chapitre 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 844,15</b>	<b>5 160,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>				<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	15 000,00	11 614,80		15 000,00	15 000,00
2115	Terrains bâtis	15 000,00				0,00
2116	Cimetière	8 000,00		8 000,00		8 000,00
2128	Agencements et aménagements de terrains	100 000,00	105 072,84		446 496,89	446 496,89
2128	Agencements et aménagements de terrains	130 824,74		28 942,00		28 942,00
2131		10 000,00			10 000,00	10 000,00
2131	Bâtiments publics	10 000,00			20 000,00	20 000,00
2131		0,00			20 000,00	20 000,00
2135	Installat° gén, agencements, aménagements des constructio	45 000,00	5 925,20	51 253,78		51 253,78
2151	Reseaux de voirie	80 000,00		20 000,00		
2152	Installations de voirie	0,00	1 272,00		200 000,00	200 000,00
21538	Autres réseaux	14 816,00			15 000,00	15 000,00
2157	Matériel et outillage technique	5 000,00			5 000,00	5 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00	2 868,00	95 000,00	10 000,00	105 000,00
2182	Matériel de transport	18 173,00				0,00
2183	Matériel informatique	1 720,00	852,00	868,00	6 500,00	7 368,00
2184	Matériel de bureau et Mobilier	0,00	357,00			0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	720,00	679,92		1 200,00	1 200,00
<b>Total chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>459 253,74</b>	<b>128 641,76</b>	<b>204 063,78</b>	<b>749 196,89</b>	<b>953 260,67</b>
<b>040</b>	<b>opérations d'ordre entre sections</b>	<b>30 366,40</b>	<b>30 366,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>opérations d'ordre patrimoniales</b>	<b>5 952,00</b>	<b>5 952,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>571 416,29</b>	<b>222 971,45</b>	<b>207 063,78</b>	<b>811 196,89</b>	<b>1 018 260,67</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>505 594,64</b>	<b>505 594,64</b>		<b>174 382,19</b>	<b>174 382,19</b>
	<b>TOTAL CUMULE DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 077 010,93</b>	<b>728 566,09</b>	<b>207 063,78</b>	<b>985 579,08</b>	<b>1 192 642,86</b>

Les dépenses d'investissement se traduisent de la manière suivante : des frais d'études, correspondant aux études pour la vidéo protection et pour le local médical, l'acquisition de terrains, la fin des travaux du city et de l'aire de jeux.

Pour le budget 2026, il y a un montant pour l'acquisition de terrains en Espace Naturel Sensible, l'aménagement du parking de la mairie et du parc de la mairie. Les autres postes concernent quelques travaux en matière d'éclairage public et l'achat de matériel informatique. Il est précisé que ces projets se feront au fur et à mesure des besoins.

Le conseil est informé que M. le Maire ne peut pas prendre part au vote du compte financier unique, c'est M. Gagnepain qui prendra la présidence de la séance pour ce point.

M. Coudoin fait part de la non distribution du document projeté en présentation, Mme Wajbslat lui rappelle que les communes de moins de 3500 habitants sont soumis à une réglementation qui ne leur impose pas de transmettre une synthèse du document. Par contre il doit y avoir une note en annexe du budget à destination des citoyens pour une meilleure compréhension du budget et cette note lui a été transmise.

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

**mairie-coutevroult.fr**





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

M. Coudoin se plaint que les numéros indiqués sur le document de synthèse ne correspondent pas au document transmis. Mme Wajblat lui répond que la taille du document transmis aux élus ne saurait être reprise ligne par ligne en séance. Il répond que la transparence n'est donc pas le maître mot du conseil. M. le Maire lui indique qu'au contraire l'ensemble des documents lui ont été transmis en amont. Le détail de chaque page ne peut pas être présenté.

M. Coudoin regrette que le document de présentation synthétique ne lui ait pas été transmis.

M. le Maire sort et il est procédé au vote du compte financier unique sous la présidence de M. Gagnepain.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 3
-----------	----------------	------------

M. Coudoin demande à l'ensemble du conseil, si sur la base des documents présentés ils ont tous compris ce qui a été voté.

Mme Schneider lui répond que bien entendu, ce n'est d'ailleurs pas une nouveauté, ayant suivi les projets depuis plusieurs années, les éléments étaient tout à fait compréhensibles. Mme Proust indique que certains étant nouvellement élu c'est inconnu pour eux.

Mme Schneider lui précise que ces éléments ont fait l'objet de discussion au sein du groupe de la majorité, et imagine que cela doit être également le cas du groupe de l'opposition.

Retour de M. le Maire.

### 3 – AFFECTATION DES RESULTATS

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2025	- 71 995.83 €
Résultat 2024 reporté	+ 344 654.93 €
Résultat cumulé 2025 à affecter	+272 659.10 €

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement 2025	- 331 212.45 €
Résultat 2024 reporté	- 505 594.64 €
Solde d'exécution d'investissement cumulé 2025	-174 382.19€

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

Restes à réaliser en dépenses	- 207 063 .78
Restes à réaliser en recettes	+ 760 256.26 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de la reprise des résultats 2025 au budget primitif 2026 de la ville, soit

- La reprise du déficit d'investissement en débit du c/001 pour 174 382.19 €
- La reprise des restes à réaliser
- La couverture du besoin de financement par crédit du c/1068 pour 0 €
- L'affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au crédit du c/002 pour 272 659.10 €

M. Coudoin demande s'il est possible de redonner le montant de la section d'investissement en recette et s'étonne que ce ne soit pas le même chiffre que sur le tableau d'affectation des résultats transmis aux élus.

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RESULTATS EXERCICE BUDGETAIRE 2025 A REPRENDRE AU BP 2026

		DEPENSES	RECETTES
<b>Section de Fonctionnement</b>	Réalisations de l'exercice	1 344 599,07	1 617 258,17
	Excédent ou déficit(-) de fonct	272 659,10	
<b>Section d'Investissement</b>	Réalisations de l'exercice	728 566,09	554 183,90
	Excédent ou déficit(-) d'invnt	-174 382,19	
Restes à réaliser à reporter en 2025	section d'investissement	207 063,78	760 256,26
<b>Besoin de financement</b>		<b>0,00</b>	
Affectation obligatoire pour la couverture du besoin de financement (c/1068)			0,00
Reprise du résultat de la section d'investissement (c/001)			-174 382,19
<b>Solde disponible à affecter :</b>		<b>272 659,10</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)			<b>272 659,10</b>

Le solde disponible fait l'objet d'une affectation en invt (tout ou partie) ou d'une reprise en fonct

Lorsque l'exercice fait ressortir un besoin de financement, celui-ci doit être couvert par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement

MAIRIE DE COUTEVROULT 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

mairie-coutevroult.fr





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

M. Coudoin n'est pas d'accord pour procéder au vote tant qu'il n'a pas eu de vérification des montants qu'ils estiment être erronés.

M. Blanche l'informe que s'il n'est pas d'accord avec les chiffres il n'a qu'à voter contre. M. Coudoin déclare qu'ainsi il est sûr que les chiffres sont faux.

Il est procédé au vote.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 3
-----------	----------------	------------

**Réponse à M. Coudoin post conseil municipal : Il ne s'agit pas des mêmes informations. M. Coudoin relève 554 183.90 € alors qu'il s'agit du solde des recettes d'investissement du CFU (cf. CFU p 5 résultat BB) et la somme indiquée dans le tableau d'affectation des résultats est le report des années antérieures -505 594.64 € (Cf. CFU p 5 résultat H).**

**Les montants indiqués au tableau d'affectation des résultats ne sont par conséquent pas erronés.**

#### 4- VOTE DES TAUX DE FISCALITES LOCALES

Comme les précédentes années, M. le Maire propose de ne pas augmenter les impôts et par conséquent de conserver les taux d'impositions précédents.

	Taux 2025
FONCIER BATI	47,78%
FONCIER NON BATI	58,49%
TAXE HABITATION RESIDENCE SECONDAIRE	16,40%

M. Coudoin souhaite savoir pourquoi la commune de Coutevroult se trouve au rang 9 des communes les plus taxés parmi les 54 communes de l'agglo.

M. le Maire lui précise que les bases fixées par l'état ne sont pas les mêmes dans chaque commune. Les bases sont à différencier des taux. Les bases sont classées par catégories, avec des habitations moins taxées car plus anciennes. M. le Maire rappelle que ce sont les impôts qui fixent les bases.

M. Coudoin demande quel sont les parts de la commune et la part de l'état dans les taux soumis au vote. M. le Maire lui répond qu'il n'est soumis au vote que la part communale.

Afin d'avoir une meilleure comparaison, il faudrait comparer les bases d'une maison sur Coutevroult et les bases d'une maison de même catégorie dans une autre commune.

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

**mairie-coutevroult.fr**





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 3
-----------	----------------	------------

## 5 – BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire présente le budget équilibré de 2026 :

	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	1 526 515.15	1 526 515.15
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	1 192 642. 86	1 192 642. 86
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 719 158.01</b>	<b>2 719 158.01</b>

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 3
-----------	----------------	------------

## 6 –SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE SCOLAIRE

L'amicale s'est substituée à la commune pour offrir un cadeau de fin d'année aux enfants, c'est dans ce cadre qu'il leur est versé une subvention exceptionnelle afin qu'on puisse leur rembourser les 704.88€ qu'ils ont avancé.

M. Coudoin demande pourquoi la commune n'a pas fait l'achat de ces cadeaux. M. le Maire répond que l'amicale s'est occupée de faire un achat groupé ce qui a permis de faire un cadeau plus adapté. Car les collectivités ont des process plus compliqués à la fois en achat et en délai.

M. Coudoin affirme que la procédure n'est pas bonne, car on ne peut pas rembourser un achat à l'aide d'une subvention. M. le Maire, précise que cette procédure a été indiquée par le Trésor Public, sur présentation de la facture.

M. Gouba confirme que la facture est jointe à la demande de remboursement avec paiement au titre de subvention exceptionnelle. C'est la même procédure qui a été indiqué l'an dernier.

M. Coudoin affirme que c'est un remboursement de facture pas une subvention. M. le Maire lui répond que c'est bien un remboursement de facture mais qu'il passe en subvention car il s'agit d'une association loi 1901 à but non lucratif. M. le Maire ne fait que suivre la procédure demandée par le Trésor public.

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

M. Coudoin indique qu'il n'est pas contre le remboursement, mais contre la forme de celui-ci.

M. le Maire précise que si jamais la procédure n'était plus la bonne et que le Trésor Public demandait à procéder autrement, la demande de remboursement repasserait en Conseil.

Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 3
-----------	----------------	------------

## 7 – CONVENTION AVEC LA SACPA

M. le Maire rappelle que la SACPA est un organisme qui permet la gestion de la divagation des carnivores domestiques et plus particulièrement :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants (domestiques, NAC et petits animaux de rente)
- La prise en charge de carnivores domestiques dans le cadre de réquisition administratives
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement d'animaux dangereux
- La prise en charge d'animaux blessés et leurs transports vers une clinique vétérinaire
- Le ramassage des animaux décédés de moins de 40 kg
- La gestion du centre animalier
- Et le reporting en temps réel de l'activité de la fourrière.

Le cout est fixé à 0.93 € / habitants soit 1112.28 HT pour 12 mois.

L'échéance du contrat en cours est au 30/06/2026.

Il est demandé au conseil municipal de renouveler le contrat pour 12 mois.

Les crédits sont inscrits au BP 2026.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 8 – RENOUELEMENT DU CONTRAT IMAGIN R

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a participé au financement de la carte Imagin'R à hauteur de 20,00€ pour tous les collégiens pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour la rentrée scolaire 2026-2027 en participant au financement de la carte Imagine R à hauteur de 20.00€. Il rappelle que ce montant vient en déduction du reste à charge des familles.

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

M. le Maire rappelle que l'intercommunalité prend à sa charge une partie des cartes des lycéens

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 9 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Vu les articles L 2123-12 à L 2123-14 ainsi que les articles R 1221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant par ailleurs que le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du conseil municipal qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus et qui ont la qualité de salarié ;

Considérant que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales ;

Considérant que les pertes de revenu subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure ;

Considérant que, par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 5000 €

Précise que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre des collectivités territoriales et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses ;

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

Précise que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est procédé au vote

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 10- CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. Le Maire informe qu'il s'agit de la commission qui collabore avec les impôts sur le choix des catégories de maisons pour le calcul des bases d'imposition par l'état comme évoqué lors du vote des taux de fiscalité.

Les Directions départementales des Finances publiques (DDFiP) ainsi que la Direction régionale des Finances publiques (DRFiP) vont prochainement désigner les commissaires, sur proposition du nouvel organe délibérant. Ces désignations doivent obligatoirement être faites dans les 2 mois après l'installation de l'organe délibérant.

Pour cela, une liste de contribuables proposés après délibération du conseil municipal ou communautaire doit être adressée aux directeurs des Finances publiques.

Ces commissaires doivent être au nombre de 12 répartis comme suit : 6 titulaires et 6 suppléants, la commission est d'office présidé par le Maire.

La Direction Départementale des Finances Publiques demande au conseil municipal de transmettre une liste en nombre double pour siéger en commission, soit 24 noms.

La liste proposée a été réalisé sur la base des membres du conseil Municipal, en choisissant 1 conseiller sur deux, puis aléatoirement sur la liste électorale, après vérification des conditions nécessaires pour être membre de la CCID.

Pour rappel :

- Avoir au moins 18 ans
- Être de nationalité française ou ressortissant de l'union européenne
- Jouir de ces droits civils
- Être inscrits au rôle des impositions directes locales de la commune (TF, TH sur les résidences secondaires ou CFE)
- Être familiarisés avec les circonstances locales

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La liste est la suivante :

- Alain GAGNEPAIN
- Patricia FETIVEAU
- Myriam KUHN
- Yannick HUNLEDE
- Céline MARTEL
- Jérôme COUDOIN
- Victor PEREIRA
- Henri VINCENDON
- Véronique GENARD
- Roch MAISTRE
- Mickael LETRILLARD
- Cécile PARAIN
- Eugénie TROINE
- Daniel LANCIEN
- Cynthia GENEIX
- Laetitia FORTIN
- Dany BUENO
- Maurice CHAILLOU
- Clotilde DEMOURY CHAPTAS
- Prune DELVAS
- Fernand DECOTTE
- Céline WOLFF
- Franck LACOMME

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

- William GALPIN

C'est la DGFIP qui choisira les 12 membres retenus.

M. Coudoin demande comment fonctionne la commission, M. le Maire lui répond que ceux qui sont retenus auront les explications des services des impôts sur le mode de fonctionnement et la réglementation. D'une manière synthétique M. le Maire lui précise que sur la base des permis de construire la commission vérifie que ces derniers sont effectués, conformes. Les impôts sont de toute façon présents lors de la première réunion.

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 11 – REMBOURSEMENT A UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que M. KALOGA Saïdou a avancé des frais pour l'achat de denrées alimentaires pour le centre de loisirs, il s'agit d'un remboursement sur facture pour 52.17€

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

## 11 – AVENANT AU PUP DU CHATEAU DU VIVIER

Suite à la loi sur l'eau, un terrain a été neutralisé pour la réalisation d'un bassin. Comme le PUP est signé avec une quote-part par terrain correspondant à l'apport de population, il convient de modifier le montant. Le calcul retenu a été de diviser par 22 le montant initial (pour les 22 lots de départ) et de multiplier par 21, afin d'être le plus juste possible.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le PUP dit Le Château du Vivier

Vu la délibération n° 16-2023 en date du 2/10/2023

Considérant qu'une convention de projet Urbain partenarial a été signé entre la mairie et GCI pour la réalisation d'un lotissement de 22 lots, dans le parc du château du vivier en 2023

Considérant qu'au cours des études menées dans le cadre de l'aménagement de ce lotissement, les services départementaux de police de l'eau ont demandés au promoteur de réaliser un bassin de rétention pour les eaux pluviales.

Considérant la nécessité de supprimer un lot à bâtir pour réaliser ce bassin. L'obtention d'un permis modificatif en ce sens date du 7/10/2025 ;

Considérant que GCI a fait part à la commune de son souhait de revoir le montant global du PUP sur 21 lots au lieu de 22.

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | coutevroult@wanadoo.fr

**mairie-coutevroult.fr**





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

Considérant qu'il est nécessaire de rédiger un avenant afin de modifier la somme globale, soit 755 772.64 €

Considérant que GCI a déjà versé à la commune 263 920.60 €, par conséquent, les 2 prochains versements seront de 245 926€.

M. Coudoin souhaite savoir si les sommes indiquées-là ont été pris en compte dans le BP 2026. Il lui est répondu que oui, sinon le budget serait faux.

Pour : 12	Abstention : 3	Contre :
-----------	----------------	----------

## Informations diverses

☉ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au courrier fait l'an dernier ainsi qu'aux échanges avec le département, les travaux de réfection de la voirie de Dainville sont programmés avant l'été. Conjointement, les communes de Villiers et Coutevroult ont effectué des travaux de reprises de bordures de trottoirs. Une réunion publique commune avec Villiers est également programmée pour faire le point notamment sur ces travaux.

Les plots fixés pour l'interdiction de tourne à gauche en direction de Melun sur le CD 406, vont être retiré et l'interdiction levée. Pour l'instant la date d'intervention n'est pas connue, mais elle sera effective avant l'été.

De même depuis la sortie de la RN1036 sur le CD 406 en direction de Truffaut, une voie supplémentaire va être réalisée, sur l'emprise de l'espace de stockage actuel. Ce qui va permettre de fluidifier le trafic sur la bretelle de le RN 1036 et éviter les remontées de files

M. le Maire remercie le département qui a entendu la commune sur ces sujets.

☉ La commission de contrôle des listes électorales a été fixée. Le choix des membres est réglementaire, il ne peut y avoir ni le maire ni les adjoints, et doivent être pris dans l'ordre du tableau, 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste d'opposition. Les membres sont donc les suivants : M. BLANCHE, Mme FETIVEAU, Mme DUBRAY, et M. COUDOIN, Mme PROUST.

☉ M. le Maire informe le conseil que les constitutions des commissions et des délégués ne se feront qu'après les résultats du recours entrepris par M. Coudoin concernant les élections.

☉ M. le Maire souhaitait informer M. Pereira, qui est malheureusement absent, suite à son mail, qu'il y aura bien des travaux à prévoir concernant l'éclairage public. Effectivement, la commune a eu recours à un prestataire afin de reprendre la main sur le déploiement des compteurs Linky. Force est de constaté que nombres de compteurs ont été déployé, ce choix ne se justifie plus. De plus, dans le cadre de l'aménagement de la future zone d'activité, et les aménagements prévus par l'état, la reprise de l'éclairage public fera partie des compensations et/ou des aménagements de l'état.

M. Coudoin précise que M. Pereira relevait la dangerosité de certains pylônes suite à l'étude qui a été faite. M. le Maire précise que ces éléments ont été transmis à Derichebourg( ndlr : le prestataire Eclairage Public) et que nous attendons leur retour car des travaux ont déjà été effectués depuis la réalisation de cette étude.

☉ M. le Maire informe le conseil municipal des délégations de fonctions des adjoints et des conseillers :

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

- Alain Gagnepain, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux finances et à l'Urbanisme
  - Laurence Schneider, 2<sup>ème</sup> adjointe, déléguée à l'Etat Civil, l'aide sociale et à la vie intercommunale
  - Yannick Hunlede, Conseiller municipal délégué à la jeunesse et à la vie associative
  - Alexandre Pottier, Conseiller Municipal, délégué à l'enfance et au scolaire et au périscolaire
  - Olivier Harmand, Conseiller Municipal délégué la communication festive et institutionnelle
- ☉ M. le Maire indique également le montant des indemnités : le maire 2289.56€ et les adjoints 878.83€ il s'agit de montants bruts.
- ☉ Réponse à M. Coudoin suite à ces demandes :
- Concernant la consultation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, M. le Maire l'informe que ce document ne peut être transmis qu'aux instances et personnes suivantes : salariés, représentants du personnels, inspection du travail, médecine du travail et des organismes de sécurité sociales.  
Monsieur le maire souhaite savoir dans quel cadre, M. Coudoin souhaitait consulter ce document, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de confusion, M. Coudoin est délégué au CNAS (Comité d'entreprise) mais pas représentant du personnel. M. Coudoin répond qu'il souhaitait juste savoir si le document unique existait dans la commune. M. le Maire lui répond que ce document n'est pas consultable
  - Concernant les passages des commissions de sécurité, les bâtiments communaux sont de 5<sup>ème</sup> catégorie et pas soumis à un passage périodique, l'école a une visite de sécurité prévue cette année et l'ensemble des registres sont disponibles en mairie.
  - Concernant le débriefing sur l'organisation du Carnaval, M. le Maire demande à M. Coudoin de préciser sa demande.  
M. Coudoin lui répond qu'ils étaient présents sur le carnaval, et que l'arrêté de fermeture n'a pas été respecté, rien n'a été fait pour le faire respecter, pas de barrières, des voitures se sont retrouvés dans le cortège et un camion face au cortège, l'arrêté municipal à été retrouvé dans la poubelle à côté de l'arrêt de bus, ce qui leur a permis de savoir qu'il y en avait un.  
Pour M. Coudoin cela soulève des questions de sécurité, il affirme également que le cortège a été obligé de s'arrêter pour laisser passer les bus.  
M. Pottier lui répond que c'était la fin du cortège, M. Coudoin précise qu'il parlait du début. Et M. Pottier lui indique que le cortège est parti après le passage du bus. M. Coudoin déplore le passage des bus, puisque la route aurait dû être fermé.  
M. Blanche demande s'il faut arrêter le carnaval, ce qui évitera de se faire voler une enceinte comme cette année.  
M. Coudoin indique qu'il ne souhaite pas l'arrêt du carnaval mais plus de sécurité.  
M. Pottier donne les informations suivantes :  
Un arrêté de circulation a été pris, il a été affiché, les horaires du cortège ont été calé pour laisser les passages de bus et ne pas perturber leur circuit. Démarrage après le passage du 1<sup>er</sup> bus et arrêt avant le passage du second.

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

Une personne se situait en amont pour bloquer la marche, 2 personnes derrière le char et 2 personnes qui fermaient le cortège. M. Coudoin insiste sur le fait que sur l'arrêté était indiqué de 14h à 17 h arrêt de la circulation donc aucun bus n'aurait dû passer.

M. Pottier indique que la seule personne qui c'est retrouver face au cortège est une personne qui emménageait ce jour là dans le village et qui n'était pas au courant du carnaval et qui au finalement assisté au Carnaval avec l'amicale et qui les a remerciés. M. Pottier précise que les moyens de sécurité déployés sont adaptés au village et aux besoins de la manifestation.

M. le Maire reprend les échanges afin de préciser qu'il prend note et que l'organisation sera plus précise et plus vigilante l'année prochaine.

🌀 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30

Jean-Jacques PREVOST Maire	Alain GAGNEPAIN 1 <sup>er</sup> Adjoint	Laurence SCHNEIDER 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Myriam KUHN Conseillère Municipale	Yannick HUNLEDE Conseiller Municipal	Sandy LECLERC Conseillère Municipale
Alan BLANCHE Conseiller Municipal	Patricia FETIVEAU Conseillère Municipale	Alexandre POTTIER Conseiller Municipal
Céline MARTEL Conseillère Municipale	Olivier HARMAND Conseiller Municipal	Sylvie DUBRAY Conseillère Municipale
Jérôme COUDOIN Conseiller Municipal	Catherine PROUST Conseillère Municipale	Victor PEREIRA Conseiller Municipal Absent excusé, représenté par

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)





# Coutevroult

*Coulommiers Pays de Brie*

		Jérôme COUDOIN
--	--	----------------

**MAIRIE DE COUTEVROULT** 15 rue de la Brosse 77580 Coutevroult

01 60 04 53 63 | [coutevroult@wanadoo.fr](mailto:coutevroult@wanadoo.fr)

[mairie-coutevroult.fr](http://mairie-coutevroult.fr)

